

Résolution

Pas de politique climatique expérimentale

La branche de la construction fournit une importante contribution pour réduire les émissions de CO₂; de plus, cette branche est fortement touchée par les mesures relevant de la politique climatique. L'assemblée plénière de constructionsuisse du 12 novembre 2009 exige la poursuite de la politique climatique, qui s'est avérée jusqu'ici efficace, et l'abandon d'expériences par une révision totale de la loi sur le CO₂.

Succès de la politique climatique en Suisse

constructionsuisse constate avec grande satisfaction que la Suisse atteindra les objectifs du protocole de Kyoto dans le cadre de la loi sur le CO₂ en vigueur. Aussi ne voit-elle aucune raison valable de modifier ce modèle efficace prévoyant aussi des mesures volontaires avant tout. C'est pourquoi on ne saurait abroger la loi actuelle ainsi que l'envisage le Conseil fédéral, mais il convient de l'adapter de manière ciblée pour garantir la poursuite de la politique efficace au moyen des mesures volontaires de l'économie. La réduction visée de 20% des émissions de CO₂ est réaliste selon **constructionsuisse**, car il est possible d'atteindre ces objectifs avec les instruments disponibles.

Pas de rattachement impératif au commerce de certificats d'émission de l'UE

constructionsuisse rejette catégoriquement le rattachement proposé du système suisse d'échange de quotas d'émission à celui de la Communauté européenne. Les réglementations du système de l'UE pour la période de 2012 à 2020 n'en sont qu'au stade d'élaboration et ne devraient être définitivement fixées qu'en 2011 au plus tôt. Ainsi, il est risqué d'opérer un rattachement impératif en ce moment, car cette mesure privera la Suisse d'une quelconque marge de manœuvre en la matière et entravera la croissance de même que les possibilités de développement de l'économie. Lors de ses délibérations à l'époque, le Parlement fédéral avait déclaré que la loi sur le CO₂ ne devrait pas freiner la croissance. La suppression de cette "clause permettant la croissance" est entièrement erronée compte tenu de la situation économique actuelle. La Confédération ne saurait relancer la conjoncture en injectant des centaines de millions de francs et, dans le même temps, empêcher la croissance potentielle par des dispositions légales nuisibles à l'économie.

Pas de course suisse en solitaire

La Suisse est appelée à emboîter le pas de l'étranger lors de la fixation des objectifs climatiques après 2012. Pour ce faire, elle doit avoir connaissance des éléments-clés contraignants d'un accord international et attendre leur ratification avant de décider unilatéralement de mesures ambitieuses de politique climatique.

Oui à l'affectation partielle de la taxe sur le CO₂

Selon **constructionsuisse**, il convient d'appuyer la poursuite du système d'affectation partielle de la taxe sur le CO₂ tel qu'il est ancré dans la loi. Car c'est exclusivement ce système qui entraînera des investissements directs pour garantir l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment et qui permettra de sauvegarder les emplois.

12 novembre 2009